



Conseil pour accusation grave

Par **koyan**, le **06/01/2013** à **23:39**

bonjour, rn
vendredi soir, ma patronne me convoque à son bureau à l'heure de la fermeture (tout mes collègues étaient partis), pour m'accuser de propos obscènes et graves que j'aurai dit à certaines collègues. rn
Or ils se trouvent que je n'ai jamais utilisé de tels propos, et que mes collègues l'ont semblé t'il signalé à ma patronne. rn
Son adjoint lui aurait rapporté des phrases que j'aurai dites à mes collègues (féminines). rn
Ironie du sort, il se trouve que je sois gay et donc par conséquent tenir ces propos ne sont pas possibles. rn
La patronne m'a dit que je recevrai un courrier m'annonçant une sanction disciplinaire, et que je pouvais chercher du boulot, pour finir l'entretien par me dire " je t'ai à l'oeil, au moindre faux pas je te rattrai pas ". rn
Que va t'il se passer ? peut on m'accuser de tels propos (à une collègue malade : " tu n'as plus de voix car tu as trop xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. rn
Je trouve grave que l'on puisse m'accuser de tels propos. rn
je vous remercie pour vos conseils. rn
cordialement